



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie



**CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL
SUR LES SCIENCES AVIAIRES**

CENTRE D'EXCELLENCE REGIONAL SUR LES SCIENCES AVIAIRES (CERSA)

FINANCEMENT : BANQUE MONDIALE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

**SELECTION DE TECHNICIENS DE LABORATOIRE POUR LE
COMPTE DU CERSA**

AMI n° 01/2022/UL/PRMP/CERSA

1. Dans le cadre des Centres d'excellence africains (CEA) initiés par la Banque mondiale pour combler les besoins de compétences et de connaissances en sciences et technologies en Afrique de l'Ouest et du Centre, le Gouvernement du Togo a obtenu de l'Association Internationale pour le Développement (IDA), un financement pour la mise en œuvre des activités du Centre d'Excellence Régional sur les Sciences Aviaires (CERSA) de l'Université de Lomé pour l'impact de développement. L'objectif du projet est de promouvoir l'excellence dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la recherche-développement et l'appui conseil et une valorisation des acquis dans la filière avicole. Le CERSA permettra de produire des diplômés qualifiés et des innovations permettant de répondre à des défis de développement régional spécifiques de la filière avicole.

Pour mener à bien les actions prévues dans le cadre de la mise en œuvre du CERSA, il importe de mettre sur place une équipe conséquente de techniciens de laboratoire capable d'exploiter le potentiel technique disponible. Dans ce cadre, il a été retenu de trois (03) techniciens :

A. TECHNICIEN MICROBIOLOGISTE

A.1. Mission

La mission principale du technicien microbiologiste est de contribuer à assurer le fonctionnement optimal du laboratoire et des équipements spécifiques en rapport avec ses aptitudes.

A.2. Principales tâches

Le technicien microbiologiste travaillera sous l'autorité directe du Responsable du service Recherche et Développement du CERSA. Ses principales tâches se résument comme suit :

- **Gestion des locaux, du matériel et des réactifs de laboratoire :**
 - Surveiller l'état des locaux (portes du laboratoire, paillasse, propreté à l'intérieure des laboratoires, matériel électrique, installation de plomberie, installation de climatisation, etc.) ;
 - Préparer le matériel et l'équipement requis pour les manipulations ainsi que les produits chimiques ;
 - Participer au choix des appareils, des outils, des machines-outils et des instruments ;
 - Faire le calibrage, l'entretien et veille technique des équipements ;
 - Tenir l'inventaire du matériel et des produits ;
 - Créer les cahiers de vie des appareils du laboratoire ;
 - Superviser la maintenance préventive et curative des matériels et équipements ;
 - Identifier les besoins en matériel et réactifs ;
 - Etc.

- **Gestion du fonctionnement technique du laboratoire**
 - Encadrer les étudiants au cours des manipulations ;
 - Proposer, selon les normes, des mécanismes d'identification, d'utilisation, d'entreposage et d'élimination des produits chimiques et biologiques dangereux ;
 - Veiller au respect des consignes et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel mis à la disposition des apprenants, notamment les produits chimiques ou biologiques dangereux, les outils et les machines-outils ;
 - Vérifier l'état du matériel et des appareils après les manipulations ;
 - Exécuter les manipulations dans le cadre des travaux de recherche ou de prestations de services du laboratoire du centre ;
 - Conseiller, guider et surveiller les apprenants dans le déroulement des manipulations ;
 - Faire des démonstrations de manipulations des équipements aux apprenants.

A.3. Qualifications-Expériences

Le technicien microbiologiste doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir au minimum une Licence en Sciences Biologiques option Microbiologie et/ou Biologie moléculaire ;
- Avoir au moins un (01) an d'expérience professionnelle dans une position similaire ;
- Avoir des compétences techniques en microbiologie et biologie moléculaire ;
- Avoir des compétences en gestion des flux stocks/produits (connaissances générales) ;
- Avoir des compétences en biosécurité et bio-sureté au laboratoire (connaissances opérationnelles)

- Avoir des compétences en éthique et déontologie professionnelle (connaissances opérationnelles) ;
- Avoir des compétences sur la mise en œuvre des protocoles d'expériences ;
- Avoir des compétences en rédaction des rapports scientifiques et techniques ;
- Être apte à collaborer avec les membres d'une équipe, et à travailler sous pression ;
- Avoir de très bonnes relations inter et intra professionnelles ;
- La connaissance de l'anglais sera un atout considérable.

A.4. Durée de la mission

La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable.

B. TECHNICIEN BIOCHIMISTE

B.1. Mission

La mission principale du technicien biochimiste est de contribuer à assurer le fonctionnement optimal du laboratoire et des équipements spécifiques en rapport avec ses aptitudes.

B.2. Principales tâches

Le technicien biochimiste travaillera sous l'autorité directe du Responsable du service Recherche et Développement du CERSA. Ses principales tâches se résument comme suit :

- Gestion des locaux, du matériel et des réactifs de laboratoire :

- Surveiller l'état des locaux (portes du laboratoire, paillasses, propreté à l'intérieure des laboratoires, matériel électrique, installation de plomberie, installation de climatisation, etc.) ;
- Préparer le matériel et l'équipement requis pour les manipulations ainsi que les produits chimiques ;
- Participer au choix des appareils, des outils, des machines-outils et des instruments ;
- Faire le calibrage, l'entretien et veille technique des équipements ;
- Tenir l'inventaire du matériel et des produits ;
- Créer les cahiers de vie des appareils du laboratoire ;
- Superviser la maintenance préventive et curative des matériels et équipements ;
- Identifier les besoins en matériel et réactifs.

- Gestion du fonctionnement technique du laboratoire

- Encadrer les étudiants au cours des manipulations ;
- Proposer, selon les normes, des mécanismes d'identification, d'utilisation, d'entreposage et d'élimination des produits chimiques et biologiques dangereux ;
- Veiller au respect des consignes et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel mis à la disposition des apprenants, notamment les produits chimiques ou biologiques dangereux, les outils et les machines-outils ;
- Vérifier l'état du matériel et des appareils après les manipulations ;

- Exécuter les manipulations dans le cadre des travaux de recherche ou de prestations de services du laboratoire du centre ;
- Conseiller, guider et surveiller les apprenants dans le déroulement des manipulations ;
- Faire des démonstrations de manipulations des équipements aux apprenants.

B.3. Qualifications-Expériences

Le technicien biochimiste doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir au minimum une Licence en Sciences Biologiques ou en Chimie ;
- Avoir au moins un (01) an d'expérience professionnelle dans une position similaire ;
- Avoir de solides connaissances en sciences et techniques (chimie et biologie) ;
- Avoir des compétences en gestion des flux stocks/produits (connaissances générales) ;
- Avoir des compétences en biosécurité et bio-sureté au laboratoire (connaissances opérationnelles)
- Avoir des compétences en éthique et déontologie professionnelle (connaissances opérationnelles) ;
- Avoir des compétences sur la mise en œuvre des protocoles d'expériences ;
- Avoir des compétences en rédaction des rapports scientifiques et techniques ;
- Être apte à collaborer avec les membres d'une équipe, et à travailler sous pression ;
- Avoir de très bonnes relations inter et intra professionnelles ;
- La connaissance de l'anglais sera un atout considérable.

B.4. Durée de la mission

La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable.

C. TECHNICIEN AVICOLE

C.1. Mission

La mission principale du technicien avicole est de contribuer à assurer le fonctionnement optimal du Mini-abattoir, de l'unité expérimentale et du couvoir du CERSA.

C.2. Principales tâches

Le technicien avicole travaillera sous l'autorité directe du Responsable du service Recherche et Développement du CERSA. Ses principales tâches se résument comme suit :

- Gestion des locaux, du matériel et des produits du Mini-abattoir, de l'unité expérimentale et du couvoir du CERSA :
 - Surveiller l'état des locaux y compris les installations électriques, de plomberie et de climatisation ;
 - Veiller au bon usage des matériels et équipements ;
 - Participer au choix des appareils, des outils, des machines-outils et des instruments ;
 - Tenir l'inventaire du matériel et des produits ;
 - Créer les cahiers de vie des appareils des postes ci-dessus mentionnés ;

- Superviser la maintenance préventive et curative des matériels et équipements ;
- Identifier les besoins en matériel.

- **Gestion du fonctionnement technique**

- Encadrer les étudiants au cours des expérimentations ;
- Proposer, selon les normes, des mécanismes d'identification, d'utilisation, d'entreposage et d'élimination des déchets ;
- Veiller au respect des consignes et des règles de sécurité dans l'utilisation du matériel ;
- Vérifier l'état du matériel et des appareils après les manipulations ;
- Exécuter les manipulations dans le cadre des travaux de recherche ou de prestations de services du centre ;
- Conseiller, guider et surveiller les apprenants dans le déroulement des expérimentations ;
- Faire des démonstrations de manipulations des équipements aux apprenants.

C.3. Qualifications-Expériences

Le technicien avicole doit avoir les qualifications et expériences suivantes :

- Avoir au minimum une Licence en Sciences animales, Biologie, ou équivalent ;
- Avoir au moins un (01) an d'expérience professionnelle dans une position similaire ;
- Avoir des compétences techniques en biologie ;
- Avoir des compétences en gestion des flux stocks/produits (connaissances générales) ;
- Avoir des compétences en sécurité et bio-sureté (connaissances opérationnelles)
- Avoir des compétences en éthique et déontologie professionnelle (connaissances opérationnelles) ;
- Avoir des compétences sur la mise en œuvre des protocoles d'expériences ;
- Avoir des compétences en rédaction des rapports scientifiques et techniques ;
- Être apte à collaborer avec les membres d'une équipe, et à travailler sous pression ;
- Avoir de très bonnes relations inter et intra professionnelles.

C.4. Durée de la mission

La durée du contrat est d'un (01) an renouvelable.

2. Étapes du recrutement :

- Présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte de candidats les plus qualifiés pour le poste ;
- Interview des candidats présélectionnés ;
- Négociation du contrat avec le candidat retenu à l'issue de l'interview.

3. Dossier de candidature

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Une lettre de motivation ;
 - Un Curriculum vitae détaillé ;
 - Copies du ou des diplôme et attestation de formation ;
 - Attestations de travail et ou de stage.
4. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : tous les jours ouvrables de **8 heure à 11 heure et de 15 heure à 17 heure TU.**
5. Les manifestations d'intérêt écrites en français doivent être déposées à l'adresse ci-dessous (en personne, par courrier ou par courrier électronique) au plus tard le **Vendredi 1^{er} juillet 2022 à 17 h 30 TU :**

Service de la commande publique, porte 014, sis dans l'enceinte du lycée de Tokoin 1, Tél : (+228) 91 63 07 36/91 75 32 45, Pays : Togo, e-mail : cersa.univ.lome@gmail.com.

NB : Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacter.

Lomé, 02 juin 2022

La PRMP

Akuavi Cicavi SOSSOU